

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc



Mazars Audit et Conseil
101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Exercice du 1er janvier au 31 Décembre 2016

Aux actionnaires de
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI) et ses filiales (Groupe BMCI), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **8.693.426KMAD**, dont un bénéfice net consolidé de **432.744 KMAD**.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc



Mazars Audit et Conseil
101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le contrôle fiscal thématique portant sur les exercices 2012 à 2015 inclus, couvrant l'Impôt sur les Sociétés au titre des provisions, l'Impôt sur le Revenu et la Taxe sur la Valeur Ajoutée, a connu un dénouement en date du 08 mars 2017 sans impact significatif sur les comptes de la Banque eu égard aux provisions constituées au 31 décembre 2016.

Casablanca, le 13 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT


Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/8
Fax : 05 22 22 40 78
Fawzi Britel
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL


MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 880 CASABLANCA
Tél : 05 22 423 423 (L.G)
Fax : 05 22 423 400
Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

COMMUNICATION FINANCIERE

RESUME DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE.

NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 Décembre 2016.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2016, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée relatives à la présentation des états financiers .

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION :

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

Méthodes de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

2. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES:

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composant.
 - Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.
- L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif.
La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

Tableau des composants Groupe BMCI.

Nature du composant	Durée d'amortissement en années	POIDS DU COMPOSANT
Gros œuvre	60	59%
Façade	30	18%
IGT	20	23%

3- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BMCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

4- GOODWILL :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

5- LES IMMEUBLES DE PLACEMENT :

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

6- LES AVANTAGES AU PERSONNEL :

Principe :

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

Classification des avantages au personnel :

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...)
- les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

Couverture des engagements :

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « **Unités de Crédit Projetées** », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- démographiques : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite
- financières : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants

Options retenues par la BMCI :

A la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, La BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.

7- DERIVES :

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

8- DERIVES INCORPORES :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS 39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation de l'opération sur la base de la différence entre la juste valeur du contrat hybride et la juste valeur du dérivé incorporé.

Au 31 Décembre 2016, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

9- IMPOT EXIGIBLE ET IMPOT DIFFERE :

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

10- ACIFS FINANCIERS :PRETS ET CREANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe BMCI, les participations dans des crédits syndiqués ainsi que les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie. Cette catégorie inclut également les instruments financiers représentant les emplois obligatoires de par la réglementation.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Provision pour dépréciation des prêts et créances

Des dépréciations sont constituées sur les crédits (et les autres actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances) dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille d'éléments homogènes.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est définie comme étant la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » dit avéré ou spécifique.

Toute appréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur récupérable estimée calculée au taux d'intérêt effectif d'origine (effet de désactualisation).

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, fondée sur des données historiques permettant notamment de déterminer le taux de récupération.

Outre le risque avéré ou spécifique, les données historiques sont analysées, afin d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse s'appuie sur le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances en souffrance permettant ainsi de fournir une estimation des pertes potentielles afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » dit « base portefeuille ».

Les données historiques et l'analyse susvisée servent de base pour le calcul des provisions collectives (sur la base de portefeuilles) en tenant compte de l'échéancier prévisionnel de

récupération des créances ainsi que de l'effet de l'actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine moyen du groupe d'actifs homogènes.

12- CREDITS HORS MARCHÉ

Le Groupe BMCI s'est basé sur la circulaire de Bank Al-Maghrib qui fixe les taux planchers pour identifier les crédits hors marché. L'analyse effectuée pour identifier l'existence ou l'absence de crédits émis à des conditions hors marché a permis de conclure que tous les crédits émis par le Groupe BMCI sont octroyés à des conditions normales du marché. Par conséquent, aucune décote n'est à constater.

13- ACTIFS FINANCIERS : TITRES

Les titres détenus sont classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat (HFT) :

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers évalués, sur option, à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et les conditions d'application de l'option de juste valeur.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs

Titres détenus jusqu'à leur échéance (HTM)

La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la

classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans)

Le Groupe BMCI ne détient pas des titres classés dans cette catégorie.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable non cotés et non destinés à être cédés et que le groupe a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti.

Options retenues :

Les instruments détenus en portefeuilles (bons de trésor jeune promoteurs, bons de trésor sociaux économiques, bons CIH) ont été classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

14- DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE :

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable ou significative résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée en produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation comptabilisée en résultat.

15- DEPOTS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts clientèle sont comptabilisés au coût historique.

16- CONTRAT DE LOCATION :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.

Le taux d'intérêt étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) déterminé conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie ;
- et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

Les contrats de leasing accordés par BNCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

17- PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

18- PASSIFS EVENTUELS

Au 31 Décembre 2016, le Groupe BMCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

19- UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques»
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

Dénomination	Secteur d'activité	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
BMCI BANK	Banque	Top	-	-
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100%	100%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
ARVAL Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100%	100%
BMCI Asset Management (EX BMCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Fonds	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100%	100%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100%	100%
IMMOBILIERE Sidi Maarouf	Société immobilière	IG	100%	100%

Information sectorielle

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore;
- Financements spécialisés : BMCI Leasing et ARVAL ;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée:

- les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 -CET1-);
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1);
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres du Groupe BMCI sont calculés conformément à la circulaire de Banque Al Maghrib n°14/G/2013

-Ratio de Solvabilité

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BMCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Banque Al Maghrib n° 26/G/2006.

Fonction et stratégie de gestion des risques

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank-Al Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché ;
- le risque de taux et de liquidité ;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

1- Le risque de crédit ou de contrepartie

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quelque soit la nature de la contrepartie.
- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

Contrôles de 1^{er} niveau : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.

Contrôles de 2^{ème} niveau : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.

Contrôles de 3^{ème} niveau : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition.

Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

2- Risques de Marché :

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des

corrélations entre ces paramètres , autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes bâloises.

Principes fondamentaux :

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Baloises et aux standards du groupe BNP PARIBAS. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques
- Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- Un contrôle de 2^{ème} niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading
En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP PARIBAS
- Un suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau assuré par par l'Audit Interne/Inspection Générale

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- Position de change : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- Position de taux : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;

- Position obligataire : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- Position sur option : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga)

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normales des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principales groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change :

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change

Risque de Taux et Risque Obligataire :

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressé au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise. Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test :

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche «Mark To Market» qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

3- Risque de taux et de liquidité :

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au groupe BNPPARIBAS (LCR, NSFR)
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,

- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Internes adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial.
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres.
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une:

- corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...)
- incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...)
- existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...)

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ces concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques

- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

4- Risques opérationnels :

Bank Al Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiaire, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA REGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standard. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ».

Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois de via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client.

La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013

Organisation et Gestion des risques:

Risque de crédit :

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- d'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- de maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance.
- d'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bale 2 en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.

L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit).
- une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008.
- une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour.
- un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place **un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels**, basé sur :

- l'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI.
- un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données.
- l'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

Par ailleurs, la **maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels** s'opère notamment à travers :

- la maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant.
- des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. A ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs .

- un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées.
- un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles.
- des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.

ACTIF IFRS	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 004 800	1 478 984
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	495 365	349 376
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	7 255 460	6 709 152
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	1 856 411	2 390 356
Prêts et créances sur la clientèle	49 870 143	48 579 190
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Actifs d'impôt exigible	36 534	125 573
Actifs d'impôt différé	86 054	80 497
Comptes de régularisation et autres actifs	664 947	608 235
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	27 468	23 001
Immeubles de placement	23 080	23 478
Immobilisations corporelles	1 677 814	1 727 054
Immobilisations incorporelles	338 855	316 367
Ecart d'acquisition	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	64 424 652	62 498 981

PASSIF IFRS	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	26 355	23 411
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	6 078 886	5 175 057
Dettes envers la clientèle	42 198 652	42 078 721
Titres de créance émis	4 004 896	3 430 808
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	11 367	1 585
Passifs d'impôt différé	392 374	270 829
Comptes de régularisation et autres passifs	1 822 089	1 853 090
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	442 293	253 307
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	754 313	754 393
Capital et réserves liées	4 641 881	4 641 881
Réserves consolidées	3 538 077	3 439 167
- Part du groupe	3 504 560	3 402 694
- Part des minoritaires	33 517	36 473
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	80 723	75 685
Résultat net de l'exercice	432 744	501 048
- Part du groupe	431 353	500 650
- Part des minoritaires	1 391	398
TOTAL PASSIF IFRS	64 424 652	62 498 981

Capitaux propres	8 693 426	8 657 781
. Part du groupe	8 658 518	8 620 911
. Part des intérêts minoritaires	34 908	36 870

Compte de résultat IFRS consolidé

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	3 010 357	3 230 828
Intérêts et charges assimilés	569 861	672 692
MARGE D' INTERÊT	2 440 495	2 558 136
Commissions perçues	539 239	529 391
Commissions servies	69 703	61 880
MARGE SUR COMMISSIONS	469 536	467 511
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	159 659	198 329
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32 567	29 998
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	192 226	228 327
Produits des autres activités	78 213	69 992
Charges des autres activités	125 412	125 615
PRODUIT NET BANCAIRE	3 055 058	3 198 351
Charges générales d'exploitation	1 418 777	1 371 408
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	171 120	181 635
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 465 161	1 645 309
Coût du risque	584 032	840 876
RESULTAT D'EXPLOITATION	881 128	804 433
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	16 244	12 179
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	- 4 183
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	897 372	812 429
Impôts sur les bénéfices	464 629	311 381
RESULTAT NET	432 744	501 048
Résultat hors groupe	1 391	398
RESULTAT NET PART DU GROUPE	431 353	500 650
Résultat par action (en dirham)	32	38
Résultat dilué par action (en dirham)		

(en milliers de Dh)

	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)
Capitaux propres clôture au 31 Déc 2014	1 281 745	3 313 947	-	3 803 437	104 532	8 503 661	39 823	8 543 485
Changements de méthodes comptables						-		-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014 corrigés	1 281 745	3 313 947	-	3 803 437	104 532	8 503 661	39 823	8 543 485
Opérations sur capital						-		-
Pailements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur actions propres	46 183			10 123	-	36 060		36 060
Dividendes				398 377	-	398 377	3 351	401 728
Autres		6		2 210	-	2 216		2 216
Résultat au 31 décembre 2015				500 650		500 650	398	501 048
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	(D)					-		-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	(E)				28 847	28 847	-	28 847
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	(F)			5 548		5 548		5 548
Gains ou pertes latents ou différés	(D)+(E)+(F)		-	5 548	28 847	23 299	-	23 299
Variations de périmètre						-		-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015	1 327 928	3 313 953	-	3 903 345	75 685	8 620 911	36 870	8 657 761
Changements de méthodes comptables						-		-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015 corrigés	1 327 928	3 313 953	-	3 903 345	75 685	8 620 911	36 870	8 657 761
Opérations sur capital						-		-
Pailements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur actions propres				-		-		-
Dividendes				398 378	-	398 378	3 350	401 728
Autres				257		257		257
Résultat au 31 décembre 2016				431 353		431 353	1 389	432 742
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	(D)					-		-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	(E)				5 039	5 039		5 039
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	(F)			664		664		664
Gains ou pertes latents ou différés	(D)+(E)+(F)		-	664	5 039	4 374	-	4 374
Variations de périmètre						-		-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2016	1 327 928	3 313 953	-	3 935 913	80 723	8 658 577	34 988	8 693 425

Tableau de flux de trésorerie

	Tableau de flux de trésorerie	31-déc-16	31-déc-15
1	Résultat avant impôts	897 372	812 429
2	+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	171 120	181 635
3	+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
4	+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	584 047	840 966
5	+/- Dotations nettes aux provisions	188 986	5 136
6	+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	16 244	12 179
7	+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
8	+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
9	+/- Autres mouvements	- 57 370	- 35 310
10	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	903 027	994 334
11	+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	63 132	- 1 065 383
12	+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1 692 040	582 117
13	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 107 266	- 692 114
14	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 87 712	- 2 828
15	- Impôts versés	- 252 781	- 311 181
16	Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 2 076 668	- 1 489 389
17	Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 276 269	317 374
18	+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 20 711	- 21 705
19	+/- Flux liés aux immeubles de placement	398	429
20	+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 144 369	- 191 352
21	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 164 682	- 212 628
22	+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 401 729	- 405 525
23	+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 80	- 85
24	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 401 809	- 405 610
25	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
26	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 842 760	- 300 864
27	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 417 371	2 718 235
28	Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 478 984	1 868 611
29	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	938 387	849 624
30	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 574 611	2 417 371
31	Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 004 800	1 478 984
32	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 430 189	938 387
33	Variation de la trésorerie nette	- 842 760	- 300 864

État du résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	432 744	501 048
Écart de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	80 979	74 118
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis	256	1 567
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	80 723	75 685
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	513 467	576 733
Part du groupe	512 076	576 335
Part des minoritaires	1 391	398

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	(en milliers de dirhams)			
	31/12/2016		31/12/2015	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	481 105		329 435	
o Titres cotés				
o Titres non cotés	481 105	-	329 435	-
Actions et autres titres à revenu variable				
o Titres cotés				
o Titres non cotés				
Instruments dérivés	14 259		19 942	
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	495 365	-	349 376	-
	-	0	0	0

Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2016	31/12/2015
Titres évalués à la juste valeur	7 255 460	6 709 152
o Effets publics et valeurs assimilés	6 670 029	6 081 946
o Obligations et autres titres à revenu fixe	423 559	472 811
o Titres cotés	-	-
o Titres non cotés	423 559	472 811
o Actions et autres titres à revenu variable	53 753	61 858
o Titres cotés	8 213	8 215
o Titres non cotés	45 540	53 643
o Titres de participations non consolidés	108 119	92 537
Total des titres disponible à la vente	7 255 460	6 709 152
	0	0

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2016		31/12/2015	
	Juste valeur	Gains latents	Juste valeur	Gains latents
Effets publics et valeurs assimilées	6 562 345	85 636	5 952 358	80 425
Obligations et autres titres à revenu fixe	421 867	595	469 909	287
Actions et autres titres à revenu variable	53 060	3 187	60 884	3 110
Titres de participation non consolidés	108 119	41 474	92 537	36 230
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Créances rattachées	110 070	-	133 464	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	7 255 460	130 892	6 709 152	120 052
Total gains et pertes latents	-	130 892	-	120 052
Impôts différés	-	48 313	-	44 334
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponible à la vente nets	-	82 579	-	75 718
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponible à la vente nets Part groupe		82 579		75 718
		1 600		1 600

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marche ou de modèle utilise pour la valorisation

	31/12/2016				31/12/2015			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total
Actif Financiers								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	495 365			495 365	349 376			349 376
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								
Passif Financiers								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	26 355			26 355	23 411			23 411
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								

Prêts et créances sur les Etablissements de crédit

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédits	1 856 411	2 390 356
Comptes et prêts	1 046 894	2 313 765
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	803 445	73 563
Total en principal	1 850 339	2 387 328
Créances rattachées	6 072	3 028
Provisions	-	-
Valeur nette	1 856 411	2 390 356
Opérations internes au groupe	4 657 844	2 872 462
Comptes à vue	125 882	156 766
Comptes et avances à terme	4 497 374	2 690 452
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	34 588	25 244
	-	-
	-	-

Prêts et créances sur la clientèle

	31/12/2016	31/12/2015
(en milliers de dirhams)		
Opérations avec la clientèle	45 699 203	44 961 345
Créances commerciales	7 076 314	6 252 398
Autres concours à la clientèle	39 234 341	37 121 607
Valeurs reçues en pension	60 568	267 287
Comptes ordinaires débiteurs	3 962 604	5 843 664
Total en principal	50 333 827	49 484 956
Créances rattachées	144 735	101 980
Provisions	4 779 359	4 625 591
Valeur nette	45 699 203	44 961 345
Opérations de crédit bail	4 170 940	3 617 845
Crédit-bail immobilier	1 223 423	1 251 806
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	2 745 480	2 154 365
Total en principal	3 968 903	3 406 171
Créances rattachées	546 309	529 763
Provisions	344 272	318 089
Valeur nette	4 170 940	3 617 845
Total	49 870 143	48 579 190

- -

Immeubles de placement

(en milliers de dirhams)

	31/12/2015	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	33 110		788				33 898
Amortissements et provisions	9 632					1 186	10 818
Valeur nette au bilan	23 478	-	788	-	-	1 186	23 080

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers de dirhams)

	31/12/2015			31/12/2016		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	1 732 757	426 146	1 306 611	1 758 565	472 470	1 286 095
Equip. Mobilier, installation	485 156	347 558	137 598	513 041	381 767	131 274
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	719 984	437 139	282 845	742 049	481 604	260 445
Total Immobilisations corporelles	2 937 897	1 210 843	1 727 054	3 013 655	1 335 841	1 677 814
Logiciels informatiques acquis	465 531	298 746	166 785	524 147	340 116	184 031
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisation incorporelles	152 249	2 667	149 582	157 491	2 667	154 824
Total Immobilisations incorporelles	617 780	301 413	316 367	681 638	342 783	338 855

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	26 355	23 411
Juste valeur au bilan	26 355	23 411

(en milliers de dirhams)

Dérivés détenus à des fins de transaction

	Valeur comptable		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Par type de risque 31/12/2016			
Capitaux propres			
Change	14 259	26 355	
Crédit			
Matières premières			
Total	14 259	26 355	-

(en milliers de dirhams)

Ecart d'acquisitions

	31/12/2015	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016 (en milliers de dirhams)
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
Valeur nette au bilan	87 720				87 720

Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédits	6 078 886	5 175 057
Comptes et emprunts	5 556 997	5 140 217
Valeurs données en pension	500 210	
Total en principal	6 057 207	5 140 217
Dettes rattachées	21 679	34 840
Valeur au bilan	6 078 886	5 175 057
Opérations internes au groupe	4 683 675	2 918 497
Comptes à Vue créditeurs	141 898	181 745
Comptes et avances à terme	4 508 520	2 711 685
Dettes rattachées	33 257	25 067

(en milliers de dirhams)

Dettes envers la clientèle

	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2016	31/12/2015
Comptes à vue créditeurs	29 133 084	28 258 820
Comptes d'épargne	8 220 724	8 282 617
Autres dettes envers la clientèle	4 530 577	5 482 824
Valeurs données en pension	283 649	
Total en principal	42 168 034	42 024 261
Dettes rattachées	30 618	54 460
Valeur au bilan	42 198 652	42 078 721

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2016	31/12/2015
Autres dettes représentées par un titre	4 004 896	3 430 808
titres de créances négociables	4 004 896	3 430 808
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	754 313	754 393
Emprunt subordonnés		
à durée déterminée	754 313	754 393
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Total	4 759 209	4 185 201

Provisions pour risques et charges

(en milliers de dirhams)

	Solde au 31/12/2015	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Solde au 31/12/2016
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	52 090		4 842				56 932
Provision pour engagements sociaux	77 423		8 419	2 949		2 893	85 786
Provision pour litige et garanties de passif	59 324		6 660	8 134			57 850
Provision pour risques fiscaux							
Provision pour impôts							
Autres provisions pour risques et charges	64 470		219 833	41 813		-765	241 725
Provisions pour risques et charges	253 307		239 754	52 896		2 128	442 293

Engagements de financements

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financements donnés	8 035 694	6 337 425
Aux établissements de crédit	19 400	
A la clientèle	8 016 294	6 337 425
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	-	-
des établissements de crédit		
de la clientèle		

Engagements de garantie

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de garantie donnés	9 655 487	10 427 154
D'ordre des établissements de crédit	3 558 368	3 332 292
D'ordre de la clientèle	6 097 119	7 094 862
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Engagements de garantie reçus	4 298 649	3 883 163
des établissements de crédit	4 298 649	3 883 163
de l'état et d'autres organismes de garantie		

-

-

MARGE D'INTERET

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 787 826	377 455	2 410 372	2 933 757	393 713	2 540 044
Comptes et prêts / emprunts	2 479 691	292 672	2 187 020	2 673 179	338 532	2 334 647
Opérations de pensions	2 254	11 604	-9 350	605	12 871	-12 266
Opérations de location-financement	305 881	73 179	232 702	259 973	42 310	217 663
Opérations interbancaires	28 627	55 853	-27 226	24 912	92 151	-67 239
Comptes et prêts / emprunts	26 995	50 586	-23 591	24 912	51 418	-26 506
Opérations de pensions	1 632	5 267	-3 635		40 733	-40 733
Emprunts émis par le groupe		136 554	-136 554	7 575	186 828	-179 254
Actifs disponibles à la vente	193 903		193 903	264 585		264 585
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	3 010 357	569 861	2 440 495	3 230 828	672 692	2 558 136

Commissions nettes

	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations						
avec les établissements de crédit	120 806	68 768	52 038	107 665	61 809	45 856
avec la clientèle	-	9	- 9	-	1	- 1
sur titres	94 720	67 242	27 478	83 815	61 129	22 686
de change	21 220	1 517	19 703	19 637	679	18 958
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	4 564	-	4 564	3 859	-	3 859
	302	-	302	354	-	354
Prestation de services bancaires et financiers						
Produits nets de gestion d'OPCVM	418 433	935	417 498	421 726	71	421 655
Produits nets sur moyen de paiement	50 422	43	50 379	56 717	61	56 656
Assurance	127 578	10	127 568	127 376	10	127 366
Autres	69 581	882	68 699	64 020	-	64 020
	170 852	-	170 852	173 613	-	173 613
Produits nets de commissions	539 239	69 703	469 536	529 391	61 880	467 511

(en milliers de dirhams)

Coût du risque

(en milliers de dirhams)

	31/12/2015	31/12/2015
Dotations aux provisions	-815 027	-1 031 991
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-735 399	-951 053
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-2 342	-22 222
Autres provisions pour risques et charges	-77 287	-58 715
Reprises de provisions	590 947	488 067
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	556 180	460 367
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature		
Reprise des autres provisions pour risques et charges	34 767	27 700
Variation des provisions	-359 951	-296 953
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-17 414	-17 137
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-343 639	-284 453
Décote sur les crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 102	4 637
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-584 032	-840 876

-584 032**0**

7,1

Parties liées

Les transactions opérées entre BMCI et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

7.1.1 Relation entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2016

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif			
Prêts, avances et titres		21 956	4 744 632
Comptes ordinaires		21 956	160 952
Prêts			4 583 680
Titres			
Opération de location financement			
Actif divers			15 718
Total			4 760 350
Passif			
Dépôts	-	625 000	170 952
Comptes ordinaires			160 952
Autres emprunts		625 000	10 000
Dettes représentées par un titre			
Passif divers		8 138	4 589 400
Total		633 138	4 760 352
Engagements de financement et de garantie			
Engagements donnés			3 587 773
Engagements reçus		-	3 587 773

7.1.2 Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées au 31/12/2016

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés			151 741
Intérêts et charges assimilées		27 321	151 741
Commissions (produits)			38 797
Commissions (charges)			18 891
Prestations de services données			

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION			
---	--	--	--

	31/12/2016	31/12/2015
Capital en(DH)	1 327 928 600	1 327 928 600
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Resultat Part Groupe (KDH)	431 353	500 650
Resultat par action (DH)	32	38

Résultat par secteur opérationnel

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 31/12/2016	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	BANQUE Offshore	société de gestion d'actifs	Autres	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	2 294 106	97 398	56 365	-36	-7 497	159	2 440 495
Marge sur commissions	401 381	-484	7 248	31 904	49 392	-19 905	469 536
Produit net bancaire	2 939 339	99 921	61 040	34 136	86 282	-165 660	3 055 058
Charges de fonctionnement	1 379 301	34 314	6 425	14 220	9 991	-25 474	1 418 777
Résultat d'exploitation	865 851	40 465	21 544	18 334	69 560	-134 626	881 128
Résultat net	456 361	39 664	1 436	12 449	54 549	-131 715	432 744
Résultat net part du Groupe	455 999	38 635	1 436	12 449	54 549	-131 715	431 353

Participations dans les entreprises mises en équivalence

	(en milliers de dirhams)				
	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	Anval Maroc	48 721	977 946	366 296	16 244
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE	27 468	48 721	977 946	366 296	16 244

INFORMATION PAR POLE D'ACTIVITE

(en milliers de dirhams)

Bilan 31/12/2016					
	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque offshore	société de gestion d'actifs	Autres
TOTAL	55 532 570	3 619 966	5 107 468	23 719	140 929
64 424 652					
dont					
Eléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	495 365				495 365
Actifs disponibles à la vente	7 065 598		142 410	11 082	36 370
7 255 460					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 825 292	1 528	29 591		1 856 411
Prêts et créances sur la clientèle	41 411 602	3 565 993	4 862 890	6 310	23 348
49 870 143					
Immobilisations corporelles	1 625 576	75	7 428	797	43 938
1 677 814					
Eléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 013 565	21 693	4 043 617		11
6 078 886					
Dettes envers la clientèle	41 631 759	4 955	561 938		
42 198 652					
Provisions techniques des contrats d'assurance					
Dettes subordonnées	754 313				
754 313					
Capitaux propres	8 369 137	281 912	36 966	30 568	-25 157
8 693 426					